



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-douzième session
Groupes de pays en situation particulière : suivi de la
Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les
moins avancés**

**Conseil économique et social
28 juillet 2016-27 juillet 2017
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus des
grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies : examen
et coordination de l'application du
Programme d'action en faveur des pays les
moins avancés pour la décennie 2011-2020**

**Mise en œuvre du Programme d'action en faveur
des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/238](#) de l'Assemblée générale et de la résolution 2016/15 du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).



I. Introduction

1. Le présent rapport contient des informations et des analyses détaillées sur les progrès récents de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul); il couvre les huit domaines d'action prioritaires du programme, qui sont articulés autour du même objectif primordial, à savoir la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA)¹. Il expose aussi les décisions et les mesures prises par les États Membres pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, avec notamment l'examen approfondi à mi-parcours du Programme d'action, qui a eu lieu à Antalya (Turquie) en mai 2016 (voir [A/CONF.228/3](#), chap. I). Il indique en outre les activités d'autres parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé. Les données statistiques utilisées dans le rapport sont disponibles en ligne².

2. Le rapport contient des recommandations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour que ses cibles et objectifs puissent être atteints dans les pays les moins avancés faisant jouer les synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale), y compris les objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (voir résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe), et l'Accord de Paris sur les changements climatiques³. 2016 a été la première année de mise en œuvre de ces accords, qui reflètent les préoccupations particulières des PMA en matière de développement et les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul⁴.

II. Progrès accomplis au regard des grandes priorités du Programme d'action d'Istanbul

3. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) des PMA devrait atteindre 4,5 % en 2016, contre 3,8% en 2015. Les prévisions de croissance établies par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour 2017 ont été revues à la baisse, de 5,6% à 5,2%, et en 2018, les PMA devraient afficher une croissance de 5,5 %, chiffre bien inférieur à l'objectif de 7 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable.

4. Cinq des pays les moins avancés ont atteint ou dépassé la cible de 7 % en 2015, contre neuf en 2014. Si seuls trois pays de cette catégorie ont enregistré des taux de croissance négatifs cette année-là; six ont vu leur économie se contracter en

¹ Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 ([A/CONF.219/7](#)), chap. II.

² Consultable à l'adresse <http://aippnet.org>. Les données sont compilées à partir des statistiques officielles produites par les organisations internationales.

³ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

⁴ Le rapport intitulé « Situation des pays les moins avancés 2016 », publié en 2016 par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, fournit une cartographie des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul au regard des objectifs de développement durable. Consultable (en anglais) à l'adresse <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2016/08/State-of-LDCs2016.pdf>.

2015, mais on estime que ces récessions devraient progressivement se résorber d'ici à 2018. Les pays où l'essor économique a été le plus rapide sont l'Éthiopie (9,6%), le Mali et la République démocratique populaire lao (tous deux à 7,6%) et le Myanmar (7,3%). En 2016, c'est le Myanmar qui aurait enregistré la plus forte croissance (8,3 %), le Cambodge et la République-Unie de Tanzanie arrivant en deuxième position (tous deux à 7 %).

5. Ces résultats contrastés peuvent être attribués à plusieurs facteurs macroéconomiques nouveaux. Les PMA producteurs de combustibles et exportateurs d'autres produits de base ont été durement touchés par la baisse des cours, qui a produit une croissance molle, des déséquilibres budgétaires et un affaiblissement des réserves de devises. Ceux dont les exportations sont plus diversifiées s'en sont mieux tirés.

6. Certains PMA sont en difficulté en raison de la diminution des transferts de fonds, de catastrophes naturelles ou de conflits et de tensions macroéconomiques. La Sierra Leone, touchée par l'épidémie à virus Ébola en 2014, a vu son économie se contracter de 20,3 % en 2015. Les pays touchés par des conflits ont également subi des revers économiques, notamment le Soudan du Sud et le Yémen, qui sont de surcroît en situation de famine et ont enregistré en 2016 des taux de croissance très négatifs (-13,1 % et -4,0 %, respectivement).

7. La pauvreté reste très présente dans les PMA, même si sa surveillance est limitée du fait de l'absence de données. Les dernières informations disponibles font apparaître un recul de la pauvreté dans plusieurs pays de la catégorie, dont le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Sept des 19 PMA qui disposent de statistiques de pauvreté depuis 2011 affichent des taux de pauvreté supérieurs à 50 %, et 4 des taux inférieurs à 20 %. Sur les 16 PMA qui ont au moins deux points de mesure depuis 2001, 9 affichent des taux de pauvreté en baisse et 7 des taux en augmentation.

A. Capacité productive

8. La transformation structurelle des PMA a été plus lente que celle des autres pays en développement. La part moyenne du secteur manufacturier dans cette catégorie de pays a augmenté légèrement, passant de 12,1 % en 2014 à 12,7 % en 2015. Toutefois, dans 14 (11 en Afrique et 3 dans la région Asie-Pacifique) des 30 PMA sur lesquels on disposait de données pour 2015, la part du secteur manufacturier dans le PIB a diminué.

9. La formation brute de capital en pourcentage du PIB est restée constante autour de 24 % depuis 2011, contre une moyenne de 31,6 % pour l'ensemble des pays en développement. En 2015, l'investissement dans les PMA a en fait reculé à 23,5 % du PIB, contre 24,9 % en 2014.

Infrastructures

10. Le pourcentage d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes a continué d'augmenter et s'est établi à 12,6 % en 2015 contre 10,3 % en 2014, soit le triple du chiffre de 2010. Cinq PMA comptaient plus de 25 utilisateurs d'Internet pour 100 habitants en 2015, à savoir le Bhoutan (39,8), Sao Tomé-et-Principe (25,8), le Soudan (26,6), Tuvalu (42,7), et le Yémen (25,1). Toutefois, 19 pays de la catégorie

avaient encore des taux d'accès à l'Internet inférieurs à 10 %, voire à 5% pour 11 d'entre eux.

11. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile pour 100 personnes est également passé de 63,6 en 2014 à 68,6 en 2014 (soit plus du double du chiffre de 2010). Le Cambodge, la Gambie, le Lesotho, le Mali et le Timor-Leste ont enregistré des taux de pénétration supérieurs à 100 % en 2015. Toutefois, dans 12 PMA, plus de la moitié des habitants n'ont pas accès au téléphone mobile. De plus, les disparités entre zones rurales et zones urbaines n'ont pas disparu, même dans les pays où l'accès aux mobiles est globalement bon.

12. La part des PMA dans le secteur du fret aérien a légèrement augmenté, passant de 0,8 % en 2014 à 0,9 % en 2015 (près du double du 0,47 % de 2010). L'Éthiopie et le Bangladesh représentent 85 % de ce fret (avec 74 % et 11 %, respectivement), et 12 PMA ont une part nulle ou négligeable dans ce secteur d'activité.

13. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers mesurant le degré de connexion des pays aux réseaux mondiaux de transport maritime a diminué, passant de 8,6 en 2015 à 8,2 en 2016, mais il est tout de même de 31 % supérieur à celui de 2011. À la rubrique de la qualité des infrastructures maritimes, les PMA ont obtenu en 2015 un score de 2,9 (sur une échelle allant de 1 à 7) au classement de la qualité des infrastructures portuaires établi par le Forum économique mondial, non loin derrière la note de 3,5 obtenue pour l'ensemble des pays en développement.

14. Les partenariats public-privé pour les investissements d'infrastructure sont à même de renforcer les capacités productives. Parmi les exemples récents trouvés dans la Base de données des participations privées aux projets d'infrastructures de la Banque mondiale figurent entre autres le prolongement de la route à péage Dakar-Diamniadio au Sénégal, moyennant un investissement de 173 millions de dollars, et l'autoroute-tunnel Katmandou-Kulekhani-Hetauda au Népal, pour un total de 350 millions de dollars. Il faut toutefois investir beaucoup plus et revoir les réglementations pour que les PMA rattrapent leurs retards en matière d'infrastructures et puissent participer aux chaînes de valeur mondiales.

Énergie

15. Le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité a augmenté dans les pays les moins avancés, où il est passé de 35,8 % en 2012 à 38,3 % en 2014. Les progrès ont été plus rapides dans la région Asie-Pacifique qu'en Afrique. Sur le continent africain, les progrès les plus rapides ont été observés à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan et au Rwanda. Mais l'expansion de l'accès à l'électricité a été inégale. Dans six PMA, le pourcentage d'accès a diminué dans la période comprise entre 2012 et 2014. De même, la disparité d'accès des populations rurales et des populations urbaines reste considérable : en 2012, 26 % seulement des ruraux avaient l'électricité, contre 68 % des citadins.

16. Les facteurs qui entravent l'accès plus rapide à l'énergie sont notamment l'atonie de l'offre énergétique, les tarifs d'utilisation élevés du fait en partie d'un panier de combustibles privilégiant les centrales électriques fonctionnant aux énergies fossiles, des déperditions dans l'acheminement et la distribution de l'électricité et un manque d'investissements. L'amélioration notable de la compétitivité des technologies de production d'énergie renouvelable offre aux PMA

des possibilités nouvelles d'accéder à ces outils et de les rendre abordables et accessibles.

Science, technologie et innovation

17. Les PMA accusent un retard dans tous les domaines en matière de science, de technologie et d'innovation. Leurs ressortissants (résidents et non-résidents) ont déposé au total 542 brevets en 2014, contre 639 en 2010. À titre de comparaison, 516 brevets ont été déposés en 2013 rien qu'à Sri Lanka. De plus les dépôts de brevets se sont concentrés dans un petit nombre de pays de la catégorie, avec une part de 54 % pour le Bangladesh, 12 % pour le Cambodge et 10 % pour le Yémen. Madagascar et la Zambie ont enregistré le plus grand nombre de brevets pour l'Afrique, avec 6 % et 7 % du total respectivement.

18. En 2013, les PMA n'ont produit que 0,3 % des articles scientifiques et techniques publiés dans des revues pour l'ensemble du monde (contre 0,27% en 2010), ce qui correspond à 7,2 articles pour 1 million de personnes. La rareté des données relatives aux dépenses de recherche-développement dans cette catégorie de pays donne à penser que les dépenses en question sont probablement inférieures à 0,5 % du PIB, alors qu'elles sont de 1,4 % dans les pays en développement. Ce faible taux explique en partie l'utilisation réduite des technologies de pointe dans l'activité économique des PMA. Les autres facteurs entravant la diffusion des technologies sont notamment l'isolement par rapport aux réseaux de recherche mondiaux, des capacités scientifiques et technologiques nationales insuffisantes et les pénuries de techniciens et de chercheurs dans le secteur de la recherche-développement.

19. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a officiellement créé une nouvelle institution des Nations Unies appelée Banque de technologies pour les pays les moins avancés, une priorité de longue date pour les pays les moins avancés prévue dans le Programme d'action d'Istanbul et réaffirmée dans l'objectif 17 de développement durable. La banque entend renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et des orientations technologiques, et faciliter les transferts de technologies sur une base volontaire et à des conditions convenues d'un commun accord.

Développement du secteur privé

20. Le secteur privé a bénéficié d'un climat légèrement plus favorable dans les PMA. Plusieurs pays de la catégorie, à savoir le Bouthan (73^e), le Rwanda (56^e), le Vanuatu (83^e) et la Zambie (98^e), figurent à présent dans les 100 premiers au classement des indicateurs Doing Business. Quatorze PMA se sont classés parmi les 100 premiers pour la création d'entreprise et sept pour le commerce transfrontalier.

21. La prévalence des petites entreprises dans le secteur privé entrave cependant les relations interentreprises et réduit les possibilités d'innovation et d'économies d'échelle, ce qui freine la croissance de la productivité. Le développement du secteur privé pâtit également de coûts de transport et de transaction élevés et de barrières commerciales qui rendent les PMA moins avancés moins compétitifs sur les marchés mondiaux.

B. Agriculture

22. L'agriculture demeure le principal employeur dans la plupart des PMA, avec une moyenne de 60 % de la population active occupée. La part moyenne de la valeur ajoutée agricole en pourcentage du PIB est restée constante à environ 26 % dans les trois dernières années.

23. En 2015, selon les estimations, 22,3 % des habitants des PMA – soit 117 millions de personnes – souffraient de la faim, principalement dans les zones rurales. Les pauvres, qui vivent de l'agriculture et consacrent une part importante de leurs dépenses à la nourriture, sont particulièrement vulnérables à la misère et à la faim. En février 2017, l'état de famine a été déclaré au Soudan du Sud, où près de la moitié de la population est considérée comme en situation d'insécurité alimentaire grave. Deux autres pays parmi les moins avancés, le Yémen et la Somalie, sont au bord de la famine.

24. La productivité agricole des PMA est restée constante de 2010 à 2014. Durant la période 2004-2006, l'indice de production par tête s'est établi à environ 112,3 (indice de référence 100). L'utilisation d'engrais n'a que légèrement augmenté dans cette catégorie de pays en ce qui concerne l'Afrique (de 24,1 kg par hectare de terres arables en 2013 à 26,7 kg en 2014). Elle a été beaucoup plus élevée dans le cas de l'Asie (81,7 kg en 2014). Ce dernier chiffre s'explique toutefois principalement par une très forte utilisation au Bangladesh et au Népal. La plupart des autres pays d'Asie ont utilisé environ 20 kg d'engrais. L'irrigation est également l'exception dans la plupart des PMA, où 8,3 % seulement de la superficie totale des terres agricoles sont irriguées.

25. Avec les baisses récentes des prix de l'alimentation, la nourriture est devenue moins coûteuse pour les citoyens pauvres, mais ces baisses ont une incidence négative sur les revenus des agriculteurs. Qui plus est, le déclin et la volatilité des prix ont augmenté les incertitudes et réduit l'investissement agricole.

C Commerce

26. La part des exportations des PMA dans le commerce mondial est tombée à 0,97 % en 2015 contre 1,09 % en 2014, s'établissant pour la première fois depuis 2007 au-dessous de 1 % et encore plus en deçà de l'objectif de 2 % fixé par le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. La concentration des exportations de marchandises s'est déplacée, avec une part de 67 % pour les produits primaires, les pierres précieuses et l'or non monétaire en 2015, contre 76 % en 2014. Cette évolution s'explique en partie par la baisse récente des prix des produits de base, mais aussi par l'importance croissante des exportations d'articles vestimentaires, principalement du Bangladesh et du Cambodge.

27. En 2018, les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir l'entrée en franchise et sans quota des produits des pays les moins avancés. Tous les pays membres développés accordent aux pays les moins avancés un accès à leurs marchés sans droits de douane ou presque ni quotas. Un nombre croissant de pays membres en développement, y compris les principaux partenaires commerciaux des PMA (Chine, Inde et

Thaïlande), accordent de larges exemptions de droits de douane et de quotas à leurs produits et certains ont institué des franchises totales et aboli les quotas.

28. La transparence des règles d'origine préférentielles pour les PMA s'est encore améliorée. Le 1^{er} janvier 2017, l'Union européenne, la Norvège et la Suisse ont introduit un nouveau système d'auto-certification d'origine à l'usage des exportateurs enregistrés des PMA.

29. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine du traitement préférentiel des services et prestataires de services des pays les moins avancés. À la suite de la décision sur la mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, adoptée à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi en 2015, les pays membres ont continué à œuvrer pour la mise en œuvre effective de la décision. Jusqu'à présent, 23 membres ont notifié à l'OMC leurs préférences concernant les services des pays les moins avancés.

30. L'un des objectifs de l'examen à mi-parcours était d'accroître l'aide pour le commerce et d'essayer d'allouer une part grandissante des ressources de l'aide pour le commerce aux PMA. Les décaissements à leur profit au titre de l'aide pour le commerce se sont élevés à 10,5 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation nominale de 18 % par rapport aux décaissements moyens de la période 2009-2011. Plus de la moitié des aides au commerce sont allées à des projets d'infrastructure économique et plus d'un quart sont allés à l'agriculture. Les flux de l'aide pour le commerce allant aux PMA ont représenté 27 % du total des décaissements en 2015, contre 25 % en 2014.

31. Le Programme d'action d'Istanbul a appelé à faciliter et accélérer les négociations d'adhésion des PMA sur la base des lignes directrices relatives à l'accession. À l'heure actuelle, 36 des 48 pays de la catégorie sont membres de l'OMC. Deux, le Libéria et l'Afghanistan, ont officiellement adhéré en juillet 2016, et deux autres, la Somalie et le Timor-Leste, ont entamé les négociations en décembre 2016. Six autres adhésions sont en préparation (Bhoutan, Comores, Guinée équatoriale, Éthiopie, Soudan et Sao Tomé-et-Principe).

32. L'accord de l'OMC sur la facilitation du commerce entré en vigueur le 22 février 2017 a été ratifié par le Tchad et le Rwanda. D'après une étude réalisée par l'OMC, le nombre de produits exportés par les PMA va certainement augmenter dans des proportions pouvant aller jusqu'à 35 % une fois que l'Accord entrera pleinement en vigueur. Cette nouvelle donne pourrait bien avoir un effet positif sur les termes de l'échange des PMA du fait de l'augmentation probable de la valeur totale de leurs exportations.

D. Produits de base

33. La part des PMA dans les exportations de produits primaires a sensiblement diminué, passant d'une moyenne de 80 % en 2011 à 67 % en 2015. La baisse des exportations de marchandises a été constatée essentiellement dans le secteur des combustibles (21 points de pourcentage). Les exportations de biens manufacturés ont toutefois augmenté d'environ 12 points de pourcentage au cours de la même période.

34. Ces changements sont intervenus dans un contexte de baisse des prix des produits de base continue après 2011/2012, au moment des dernières flambées des prix du pétrole. L'abondance de l'offre de brut a entraîné une chute brutale des cours annuels, de plus de 50 % entre 2011 et 2015. Les cours sont remontés modestement en 2016 mais sont restés au-dessous de leur niveau de 2012-2014. Les prix des produits de base autres que les combustibles ont eux aussi chuté, et ceux des denrées alimentaires ont reculé d'environ 22 % entre 2011 et 2015, en raison principalement de la baisse des prix des céréales liée à l'augmentation de la production céréalière mondiale. Ils sont légèrement remontés (de 4 % en moyenne) en 2016, et d'autres petites hausses sont attendues. Les prix des produits de base devraient rester bas dans le court terme, d'où un nouvel affaiblissement des perspectives de croissance pour les exportateurs de ces produits.

35. La détérioration des termes de l'échange a contracté l'économie dans la plupart des PMA exportateurs nets de pétrole, notamment l'Angola, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Soudan du Sud et le Timor-Leste. Les pays de la catégorie importateurs nets, qui devraient normalement être avantagés par la faiblesse des prix en ce sens qu'elle améliore les termes de l'échange, ont affiché des taux de croissance modestes. Ce résultat donne à penser que la baisse des prix a eu un effet limité sur l'activité économique des PMA importateurs de pétrole.

E. Développement humain et social

Éducation et formation

36. En dépit des progrès substantiels accomplis depuis le début de la décennie, l'instruction primaire universelle demeure une gageure pour de nombreux PMA. Le taux net de scolarisation dans le primaire a été de 83,2 % pour 2014, contre 81,9 % en 2010. Plus de 31,95 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés dans la période 2009-2015. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire a été faible par rapport à ceux des autres pays en développement. Durant cette même période, 19,4 millions d'adolescents en âge de fréquenter l'école secondaire du premier cycle n'ont pas été scolarisés. Ratio élèves/enseignant trop élevé, médiocrité des infrastructures, formation des maîtres inadéquate et pénuries de matériel ont été autant de facteurs expliquant la contre-performance du secteur de l'éducation.

Population et santé primaire

37. Les PMA comptaient en tout 954 millions d'habitants en 2015, en hausse de 43 % par rapport à 2000. Les projections indiquent que la tendance va persister, avec une croissance démographique de 38,9 % entre 2015 et 2030.

38. Le taux de mortalité maternelle demeure élevé. En 2015, le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes était de 435 pour les PMA. Moins de 40 % des mères et un quart seulement des nouveau-nés bénéficient d'un bilan de santé postnatal dans les deux jours suivant la naissance. Le fait que les populations vivent essentiellement dans des zones rurales où elles n'ont qu'un accès limité à des installations sanitaires adéquates et à du personnel qualifié pose des problèmes supplémentaires en termes de prestation des services.

Développement de la jeunesse

39. L'âge médian dans les PMA s'est établi à 19,7 ans en 2015, le plus bas de n'importe quelle catégorie de pays. Le taux de fécondité, de 4,27 pour la période 2010-2015, est également élevé par rapport à celui d'autres pays en développement. Les ressources allouées à la planification familiale sont limitées; 36,3 % seulement des femmes en âge de procréer qui sont mariées ou vivent en concubinage utilisent des méthodes contraceptives modernes et 22 % ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Logement

40. En 2016, 68,1 % des habitants des PMA vivaient dans des zones rurales, contre 70,6 % en 2011. L'exode rural a entraîné une augmentation continue en pourcentage de la population des villes, de 24,4 % en 2000 à 31,9 % en 2016. Les projections montrent que la part des citadins devrait atteindre 39,3 % de la population totale d'ici à 2030.

41. Actuellement, dans les PMA, la moitié des citadins vivent dans des villes de moins de 300 000 habitants. Mais les prévisions montrent que ces villes vont connaître une croissance démographique galopante, au rythme de 3 % par an, entre 2014 et 2030. Les mégapoles de 5 millions à 10 millions d'habitants devraient être dix fois plus nombreuses. Or, la croissance de la population urbaine et périurbaine s'accompagne rarement de la mise en place des services nécessaires et des infrastructures adéquates. Au fur et à mesure que les villes grandissent, les inégalités d'accès aux services essentiels tels que la santé, l'eau et l'assainissement augmentent elles aussi. Qui plus est, les chocs extérieurs, par exemple les crises épidémiques, sont aggravés du fait de la médiocrité des infrastructures.

Eau et assainissement

42. Les données concernant les PMA pour la période allant de 2011 à 2015 indiquent que 39 millions de personnes ont pu accéder à une source améliorée d'eau potable, soit une augmentation de 7,8 %. Pourtant, 30,8 % n'avaient toujours pas accès à l'eau en 2014, avec des proportions de 38,3 % dans les zones rurales et de 14,3 % dans les villes.

43. En 2015, 62,5 % de la population n'avait pas accès aux installations sanitaires améliorées, en baisse de 1 % par rapport à 2014. Depuis 2011, 62,9 millions d'individus ont eu accès aux services, soit une augmentation de 21 % sur la période 2011-2015.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

44. Onze PMA ont atteint la parité des sexes en matière d'inscriptions à l'école primaire. Toutefois, aucun n'a réalisé cet objectif aux niveaux secondaire et tertiaire. Les disparités sont plus marquées dans l'enseignement secondaire, même si certains pays ont fait des progrès importants. L'écart entre les sexes demeure très net dans l'enseignement supérieur.

45. La représentation des femmes dans les parlements n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. En mars 2017, 23,5 % des sièges des parlements des PMA étaient occupés par des femmes, en augmentation de 3,3 % par rapport à 2011. Six des 20 premiers pays les plus performants en pourcentage de sièges

parlementaires occupés par des femmes appartenait à la catégorie des pays les moins avancés⁵.

Protection sociale

46. Le sous-emploi et l'emploi précaire constituent un problème grave pour les PMA, dont plus d'un tiers de la population active occupée vit dans l'extrême pauvreté. En 2014, le ratio emploi/population était de 69,4 % pour la population âgée de plus de 15 ans et de 53,4 % pour les 15-24 ans.

47. Dans de nombreux PMA, la création d'emplois décents est entravée par les spécificités structurelles de l'économie. La croissance de l'emploi entre 2000 et 2014 a été en effet de 2,8 % par an, soit 3,3 % pour les adultes mais 2,2 % seulement pour les jeunes, moins par conséquent que les taux de croissance moyens pour la même période.

48. Le taux de couverture sociale et de protection au travail dans le quintile le plus pauvre de la population a été de 21 % selon la valeur disponible la plus récente remontant à 2009. Le caractère limité des ressources nationales et le peu d'espace disponible pour en trouver de nouvelles compte tenu de la structure et, dans certains cas, de la taille de l'économie, réduisent la capacité des pouvoirs publics d'augmenter la dépense sociale. La taille du secteur informel figure parmi les facteurs qui expliquent pourquoi il est difficile d'atteindre les plus populations les plus pauvres dans les PMA.

F. Crises multiples et défis nouveaux

Chocs économiques

49. Les incertitudes de la conjoncture mondiale continuent de peser sur les PMA, et les conflits, les catastrophes naturelles et l'épidémie à virus Ébola qui sévissent dans certains d'entre eux ont produit des perturbations économiques considérables encore amplifiées par la chute des cours des produits de base, entraînant un ralentissement de la croissance.

50. Sur cette toile de fond, le rapport moyen des réserves à la dette extérieure est tombé à 52,4 % dans la catégorie des PMA, contre 55 % l'année précédente, avec une amélioration dans seulement huit pays. Quatorze PMA ont augmenté leurs réserves de change au cours de l'année écoulée. Pourtant, le coefficient du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations a été en moyenne de 7,5 % contre 6 % précédemment, avec une amélioration de la performance dans quatre pays.

Changements climatiques et viabilité écologique

51. La température du globe a atteint des niveaux record dans l'année écoulée; le niveau de la mer n'a cessé de s'élever et la glace de mer a atteint des niveaux exceptionnellement bas. L'intensité de l'épisode El Niño a accentué le

⁵ Le Rwanda (61,3 %), le Sénégal (42,7 %), le Mozambique (39,6 %), l'Éthiopie (38,8 %), le Timor-Leste (38,5 %) et l'Angola (38,20 %) Ces chiffres représentent le pourcentage de sièges occupés par des femmes à la chambre basse. Selon la configuration de leur système politique, certains pays ont également une chambre haute ou un sénat.

réchauffement lié au changement climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre. Des sécheresses prolongées menacent des millions de personnes en Afrique australe et orientale et en Amérique centrale. Les tempêtes tropicales ont causé des souffrances à grande échelle et des pluies torrentielles et des inondations ont frappé l'Asie de l'Est et du Sud. Les PMA ont été gravement touchés par ces événements. Plusieurs ont connu l'insécurité alimentaire et le spectre de la famine et ceux de la région Asie-Pacifique ont dû faire à des migrations climatiques.

52. Il y a eu néanmoins quelques progrès dans l'appui fourni pour aider les PMA à relever le défi du changement climatique. À la fin février 2017, le montant total des annonces de contributions des donateurs au profit du Fonds pour les pays les moins avancés pour les programmes d'action nationaux d'adaptation s'établissait à 1,22 milliard de dollars, et les contributions versées à 1,14 milliard de dollars. En mars 2017, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial avait déjà approuvé au total 248 projets nationaux d'adaptation au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, et 20 propositions de projet avaient été validées techniquement et étaient en attente de ressources disponibles. Un montant total de 41,7 millions de dollars provenant du Fonds a été mis disposition pour appuyer l'élaboration des plans nationaux d'adaptation de cinq PMA dans le cadre du programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation.

53. De plus, le Fonds vert pour le climat a affecté 3 millions de dollars par pays à l'élaboration des plans nationaux d'adaptation. Le Libéria et le Népal ont déjà bénéficié de ce financement. Dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires créé par le Fonds, qui autorise des financements à hauteur de 1 million de dollars par pays et par an, une allocation totale de 5,8 millions de dollars est allée à 20 PMA. Neuf pays de la catégorie ont également bénéficié d'un financement du Fonds pour la mise en œuvre de projets d'adaptation. De nombreux autres ont toutefois des difficultés à obtenir et absorber le financement de l'action climatique en raison de procédures de demande compliquées et de capacités institutionnelles limitées. En outre, les aides financières obtenues ne couvrent qu'une petite fraction du montant estimatif total des fonds requis pour l'adaptation.

54. Les forêts contribuent à l'atténuation du changement climatique en piégeant le dioxyde de carbone. Elles aident aussi à préserver la diversité biologique, combattent l'érosion des sols, rendent des services écosystémiques et donnent des atouts économiques. La déforestation demeure un sujet de préoccupation pour les PMA qui, à l'exception de trois, ont tous vu leurs zones forestières se rétrécir durant l'année écoulée.

Réduction des risques de catastrophe

55. Les catastrophes provoquées par des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les cyclones tropicaux, les fortes tempêtes, les inondations et les vagues de chaleur entraînent d'importantes pertes en vies humaines et ont des conséquences socioéconomiques majeures. Elles peuvent compromettre gravement le développement et la croissance, en particulier dans les pays les moins capables de les affronter.

56. En octobre 2016, le sud d'Haïti a été frappé par l'ouragan Matthew. Une grande partie des infrastructures de la région ont été détruites, et notamment les réseaux de communication et de transports, les établissements de soins et les écoles.

En mars 2017, le cyclone Enawo a fait près d'un demi-million de sinistrés en Madagascar et détruit plus de 40 000 maisons et jusqu'à 85 % des cultures vivrières dans certaines zones.

57. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (voir résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II), fait une place aux besoins particuliers des PMA (ainsi que de certains autres groupes de pays), qui sont plus vulnérables et sont exposés à un niveau de risque qui souvent dépasse largement leur capacité de riposte et de relèvement. Au titre de l'objectif 18 g) de Sendai, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'Organisation météorologique mondiale et la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires, ont lancé l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce, qui devrait renforcer considérablement la capacité d'alerte rapide multirisques des petits États insulaires en développement et des PMA. Grâce à cette initiative, tous les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés devraient avoir d'ici à 2020 au moins des capacités moyennes systèmes d'alerte rapide et d'information sur les risques. L'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce espère mobiliser 100 millions de dollars d'ici à 2020 pour combler les lacunes actuelles des programmes de coopération bilatérale et multilatérale. Un fonds d'affectation spéciale hébergé par le dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement soutiendra le développement et les activités des institutions et organisations d'exécution.

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources nationales

58. Le taux d'épargne intérieure brute en pourcentage du PIB dans les pays les moins avancés a diminué de 16,2 % en 2014 à 12,9 % en 2015 à cause de la baisse de la croissance et des recettes tirées des produits de base. La faiblesse exceptionnelle de leurs recettes intérieures découle de leurs structures économiques, de leurs taux élevés de pauvreté, de la faiblesse de leur administration fiscale et de la nature de leurs systèmes fiscaux. Toutefois, ces dernières années, la plupart ont pu accroître leurs recettes fiscales en pourcentage du PIB, passant de 13,0 % en moyenne en 2010 à 14,8 % en 2014. Ainsi, la moitié environ ont atteint ou dépassé le seuil de recettes fiscales de 15 % du PIB, en dessous duquel on considère que les pays ont de graves difficultés à exécuter les fonctions essentielles de l'État. Cette augmentation a été stimulée dans nombre de ces pays par une réforme du système fiscal visant à réduire la fraude fiscale, à élargir l'assiette fiscale et à améliorer la transparence. Dans plusieurs d'entre eux, l'administration fiscale a été retirée des ministères et confiée à des unités autonomes.

59. Pour améliorer la mobilisation des ressources nationales, l'aide publique au développement consacrée au système fiscal a augmenté. La part de cette aide versée aux pays les moins avancés par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et consacrée spécifiquement à la politique fiscale et à l'administration fiscale est

passée de 0,06 % en 2014 à 0,30 % en 2015 mais se concentrait sur un très petit nombre de ces pays.

Aide publique au développement

60. Le montant total de l'aide publique au développement versée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE aux pays les moins avancés est tombé de 41 milliards de dollars en 2014 à 37,3 milliards de dollars en valeur nominale en 2015 mais a augmenté de 8 % en termes réels en raison de la dépréciation de la monnaie des membres du Comité par rapport au dollar des États-Unis. D'après les données préliminaires, l'aide publique au développement bilatérale nette aux pays les moins avancés était de 24 milliards de dollars en 2016, soit 3,9 % de moins en termes réels qu'en 2015. En 2015, 28 % du montant total de cette aide est allée aux pays les moins avancés, contre 30 % en 2014. Sept donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE (Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède) ont atteint l'objectif de consacrer au moins 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, contre 8 donateurs en 2014 et 9 en 2013. La part globale de l'aide publique au développement dans le revenu national brut des pays donateurs est restée inchangée à 0,09 %, bien en deçà du seuil de 0,15 % préconisé dans le Programme d'action d'Istanbul et dans les objectifs de développement durable. L'Irlande a consacré la plus forte proportion de son aide publique au développement aux pays les moins avancés, avec 48 %. La Belgique s'est engagée à verser au moins la moitié de son aide publique au développement aux pays les moins avancés à l'horizon 2019⁶. Dans plusieurs cas, les partenaires de développement ont désigné comme pays cibles une part importante des pays les moins avancés. Par exemple, 11 des 12 pays cibles de la Norvège sont parmi les pays les moins avancés⁷.

61. Les progrès en matière de qualité de l'aide ont également été lents, selon le rapport d'étape 2016 de l'OCDE sur une coopération pour le développement plus efficace. La prévisibilité annuelle de l'aide publique au développement⁸ n'a pas augmenté et restait plus faible dans les pays les moins avancés (79 %) que dans les autres pays en développement (88 %) en 2015. L'utilisation des systèmes de pays⁹ s'est légèrement améliorée, mais est également beaucoup plus faible dans les pays les moins avancés (45 %) que dans les autres pays en développement (56 %).

Dettes extérieures

62. La charge de la dette extérieure des pays les moins avancés a augmenté de 25,6 % du PIB en 2014 à 28,8 % en 2015, dépassant son précédent record de 27,2 % en 2010. Durant cette période, le Mozambique et la Zambie ont enregistré la plus forte hausse en pourcentage (17,6 % et 14,9 %), tandis que 13 pays parmi les moins avancés ont vu leur ratio dette/PIB diminuer quelque peu en 2015, les plus grandes baisses ayant été constatées au Soudan, en Somalie et au Tchad. De nouvelles

⁶ Déclaration de la Belgique à la réunion ministérielle annuelle, le 24 septembre 2016.

⁷ Déclaration de la Norvège à la réunion ministérielle annuelle, le 24 septembre 2016.

⁸ Proportion du financement de la coopération au développement versée au gouvernement d'un pays durant l'exercice budgétaire au cours duquel les partenaires de développement l'ont programmé.

⁹ Proportion de la coopération au développement versée pour le secteur public au moyen des systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du pays.

tentatives de restructurer la dette souveraine doivent être envisagées pour éviter un endettement non viable.

Investissement direct étranger

63. L'investissement direct étranger dans les pays les moins avancés a augmenté d'un tiers en 2015, à 35 milliards de dollars, sous l'impulsion de projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production. Près de la moitié de cet investissement dans les pays moins avancés provenait de pays en développement. Cependant, les flux d'investissement direct étranger vers pays les moins avancés ne représentent que 2 % de l'investissement direct étranger dans le monde.

64. En outre, les flux d'investissement direct étranger se concentrent dans quelques pays producteurs de minéraux et de pétrole. Toutefois, en 2015 et au début de 2016, l'investissement direct étranger dans le secteur des services (eau, gaz et électricité, construction et transports) et dans l'industrie légère, denrées alimentaires et boissons notamment, a également augmenté dans plusieurs des pays les moins avancés : au Bhoutan, en Éthiopie, au Mozambique, à Myanmar, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Cette augmentation tient en partie à l'évolution des politiques, ainsi qu'à la proximité de marchés importants.

65. Les sources d'investissement direct étranger ont également changé au cours des dernières années. En 2015, le montant des projets d'investissement de pays développés dans de nouvelles capacités de production s'élevait à 17,5 milliards de dollars et ceux des projets de pays en développement à 28 milliards de dollars. La plupart de ces investissements provenaient d'Asie mais des investisseurs africains ont également investi un montant considérable : 4,9 milliards de dollars.

66. Certains pays développés ont des institutions spécialisées qui fournissent un financement à long terme pour des projets d'investissement direct étranger dans le secteur privé sous forme de prêts et de capitaux propres. Toutefois, la plupart de ces institutions consacrent une part relativement faible de leur appui aux pays les moins avancés.

Envois de fonds

67. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés continuent d'augmenter et ont atteint 37,5 milliards de dollars en 2015 contre 36,2 milliards de dollars en 2014, soit plus de 4 % du PIB. Les cinq principaux destinataires des envois de fonds en pourcentage du PIB en 2015 étaient le Népal (32 %), le Libéria (31 %), Haïti (25 %), les Comores (23 %) et la Gambie (19 %). Ces envois de fonds sont des flux privés mais peuvent stimuler la demande de voies officielles de transfert de fonds, donnant ainsi aux banques davantage de possibilités d'octroyer des crédits destinés à l'investissement productif.

68. Le coût moyen des envois de fonds aux pays les moins avancés (redevance et frais de change compris) a quelque peu diminué, de 11,5 % du montant transféré en 2012 à 9,6 % en 2015. Il reste cependant bien plus élevé que le montant arrêté dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (moins de 3 %).

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

69. En 2016, le Bhoutan a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption¹⁰, ce qui porte à 43 le nombre de pays les moins avancés parties à l'instrument. La cible 16.5 des objectifs de développement durable – réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes – devrait inciter à la lutte contre la corruption, qui pourrait être encouragée par une participation accrue à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et la propagation de l'administration en ligne.

70. En juin 2016, 14 des pays les moins avancés étaient réputés se conformer à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et 6 sont devenus candidats à l'adhésion. La mise en œuvre de la norme de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives améliore les systèmes de gouvernance et peut améliorer la perception de l'impôt et la planification budgétaire. Elle traduit également un engagement envers une gestion transparente et responsable des ressources naturelles. Par exemple, le Timor-Leste a fait des progrès considérables dans l'application de cette norme à son secteur pétrolier. Il a été dit dans un rapport de validation de 2017 que les informations récentes sur les licences, la production, les recettes et les dépenses du fonds pétrolier étaient facilement accessibles au public.

71. L'administration en ligne vise à accroître la participation à la prise de décisions et à rendre les institutions publiques plus transparentes et plus responsables par des services électroniques et mobiles. Elle peut contribuer à rendre les services publics plus efficaces, plus accessibles et mieux adaptés aux besoins de la population. Il est crucial de combler le fossé numérique pour la faire progresser. La mise en ligne de données, par exemple sur les dépenses publiques, est également un élément clef du renforcement de la transparence. Il est avéré que les pays à taux élevés de corruption dans le secteur public ont généralement de mauvais résultats pour ce qui est de fournir des services publics au moyen des technologies de l'information et des communications, et notamment des données publiques en libre accès.

72. L'indice moyen de développement de l'administration en ligne des pays les moins avancés a légèrement augmenté, de 0,21 en 2014 à 0,24 en 2016. Le nombre de pays les moins avancés ayant un indice inférieur à 0,25 est resté largement constant, à 29 pays en 2016. La plupart de ces pays ont une infrastructure de télécommunications très mal notée. Les pays qui sont passés d'un indice faible à un indice moyen sont le Népal, le Togo et la Zambie. Les notes les plus élevées – plus de 0,45 – vont au Bangladesh, au Bhoutan, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie. En revanche, le Congo, Madagascar et le Yémen sont passés d'un indice moyen à un indice faible à cause de mauvaises conditions politiques et socioéconomiques¹¹.

73. Les pays les moins avancés sont touchés de façon disproportionnée par les conflits armés. Sur les 14 pays où des violations graves contre des enfants en période de conflit armé faisaient l'objet d'une attention particulière du Conseil de

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

¹¹ *United Nations E-Government Survey 2016* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : 16.II.H.2).

sécurité en 2015, 9 étaient des pays parmi les moins avancés. Ces conflits ont des effets à long terme sur les résultats du développement car ils détruisent les biens productifs et le capital social. Les enfants sont particulièrement vulnérables lors de conflits armés et souffrent à long terme des effets du manque d'éducation et d'une mauvaise santé. Ils sont également extrêmement exposés dans les trois pays moins avancés touchés par la famine - Somalie, Soudan du Sud et Yémen – où environ 1 million risquent de mourir de malnutrition aiguë en 2017. En outre, les conflits armés ont provoqué des déplacements forcés à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre (voir [A/70/836-S/2016/360](#)). Les pays les moins avancés et les partenaires de développement doivent donc insister davantage sur la prévention des conflits.

III. Perspectives de sortie de la catégorie des pays les moins avancés

74. Les progrès se sont accélérés en ce qui concerne l'objectif selon lequel la moitié des pays les moins avancés devraient répondre aux critères de sortie de la catégorie à l'horizon 2020. Le Samoa est sorti de la catégorie en janvier 2014 et 10 autres pays ont atteint les seuils de sortie en mars 2015. La Guinée équatoriale doit sortir de la catégorie en juin 2017, le Vanuatu en 2020 et l'Angola en 2021. Le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste ont satisfait aux critères de sortie pour la première fois en 2015. La situation de ces cinq pays et de Kiribati¹², qui a atteint les seuils de sortie pour la deuxième fois en 2015, sera examinée en vue d'un retrait de la liste lors du prochain examen triennal du Comité des politiques de développement en 2018.

75. Plusieurs des pays les moins avancés ont fixé un calendrier de sortie de la catégorie et s'emploient à satisfaire aux trois critères : revenu national brut par habitant, indice du capital humain et indice de vulnérabilité économique. En outre, plusieurs ont créé des institutions pour appuyer et surveiller le processus de sortie de la catégorie. Les progrès dans la réalisation des critères de sortie sont aussi étroitement liés à d'autres cadres de développement. Par exemple, l'objectif de développement durable 8.1 correspond à l'objectif de 7 % de croissance annuelle du PIB fixé dans le Programme d'action d'Istanbul. Les composantes de l'indice du capital humain touchent la santé et l'éducation, qui figurent en bonne place dans les objectifs de développement durable et sont d'une importance cruciale pour le développement durable. Ces dernières années, la communauté internationale a accordé davantage d'attention à la réduction de la vulnérabilité, notamment par le Cadre de Sendai, et les pays les moins avancés ont fait des efforts en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe. Toutefois, parmi les pays les moins avancés qui satisfont par ailleurs aux critères de reclassement, seul le Népal a atteint la valeur seuil de l'indice de vulnérabilité économique jusqu'à présent.

76. Les pays les moins avancés dont le retrait de la catégorie est prévu en sont à divers stades de préparation d'une transition en douceur¹³. Le Gouvernement angolais a commencé à élaborer avec l'appui du système des Nations Unies une

¹² Kiribati ayant l'indice de vulnérabilité le plus élevé de tous les pays, la durabilité de son niveau actuel de revenu étant donc préoccupante, le Comité des politiques de développement a décidé de reporter à 2018 la décision de recommander sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

¹³ Le Comité des politiques de développement surveille régulièrement la situation des pays sortis ou sortant de la catégorie des pays les moins avancés, voir [E/2017/33](#).

feuille de route pour une transition sans heurt et créé un comité consultatif. Il prévoit également d'engager un processus de consultation avec les parties prenantes, notamment les partenaires de développement et les partenaires commerciaux, et le secteur privé. Pour la Guinée équatoriale, l'incidence du retrait de la liste devrait être minime car le pays n'a pas beaucoup bénéficié des aides que reçoivent d'habitude les pays les moins avancés. En 2015, dans un rapport sur la sortie de la catégorie, le Gouvernement et le PNUD ont proposé des mesures pour une transition en douceur.

IV. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

77. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a été l'occasion pour toutes les parties prenantes de s'engager à nouveau en faveur du programme arrêté au niveau international pour sortir les pays les moins avancés de la pauvreté. Précédé de diverses consultations aux niveaux national, régional et mondial, l'examen a rassemblé des responsables de haut niveau et des représentants de gouvernements, de parlements, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, du secteur privé, de fondations, de groupes de réflexion et des médias. Dans la déclaration politique, les participants ont formulé des mesures concrètes et des initiatives en faveur des pays les moins avancés et réaffirmé l'importance de partenariats multipartites efficaces et durables (voir [A/CONF.228/3](#), chap. I).

78. En vue de l'examen à mi-parcours, 32 des pays les moins avancés ont établi leurs rapports nationaux d'évaluation des progrès accomplis au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Ces rapports ont été examinés à l'atelier des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés et le Bureau du Haut-Représentant a élaboré un rapport sur les enseignements de cinq années d'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés¹⁴.

79. Comme indiqué à la section II ci-dessus, les pays les moins avancés ont progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et déployé une série d'efforts pour l'intégrer à leurs documents de planification nationale. L'Éthiopie a intégré le Programme d'action dans ses deux premiers plans de croissance et de transformation (2010-2015 et 2015-2020) et a continué de le mettre en œuvre le Programme comme partie intégrante de ses programmes de développement national. Il en a découlé une croissance économique favorable aux pauvres et une amélioration de la mobilisation des ressources intérieures¹⁵. De même, la République démocratique populaire Lao, attachée à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, l'intègre à son huitième plan quinquennal de développement socioéconomique 2016-2020, qui porte sur les trois critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et les trois dimensions du développement durable.

¹⁴ *Lessons learned from five years of implementing the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries (2016)*, disponible en anglais à l'adresse www.ipoareview.org/lessons-learned/.

¹⁵ Déclaration de l'Éthiopie à la réunion ministérielle annuelle, le 24 septembre 2016.

80. De nombreux pays parmi les moins avancés ont eu des difficultés à cause des nombreux cadres de développement qu'ils sont convenus d'intégrer : accords mondiaux tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris, et accords régionaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Il existe des synergies, notamment entre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Istanbul, mais chaque cadre a son mécanisme de surveillance, ce qui crée des charges supplémentaires de collecte de données et d'établissement de rapports.

81. Des contraintes structurelles ont également freiné la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Au Libéria, les effets de l'épidémie d'Ébola et la baisse des cours mondiaux des produits de base ont continué d'entraver la mise en œuvre du plan national de développement et la réalisation des objectifs du Programme d'action. Le plan de relance économique du Libéria après l'Ébola doit absolument être mené à bien afin de stabiliser la situation économique et sociale et de stimuler un relèvement rapide, tout en contribuant à améliorer la résilience de l'économie aux chocs futurs¹⁶. De même, de nombreux pays en situation de conflit parmi les pays les moins avancés ont des difficultés à intégrer le Programme d'action d'Istanbul et à le mettre en œuvre.

82. De nombreux donateurs bilatéraux ont continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Le Gouvernement italien a lancé avec l'Organisation internationale de droit du développement et le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies une nouvelle initiative d'appui consultatif en matière d'investissement pour les pays les moins avancés, faisant fond sur les possibilités que l'investissement direct étranger offre aux économies de ces pays en termes de diversification, de réduction de leur dépendance à l'égard des produits de base et de promotion de nouvelles activités dans l'industrie et les services.

83. Plusieurs pays ont fourni des fonds à l'OMC pour aider les pays les moins avancés à participer davantage aux négociations commerciales multilatérales, notamment en appuyant des ateliers de formation destinés à améliorer les compétences de négociation des fonctionnaires.

84. La coopération Sud-Sud s'est intensifiée et de nouvelles initiatives en faveur des pays les moins avancés ont été lancées ces dernières années. À l'issue de la Table ronde de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, organisée conjointement par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies et la Chine en 2015, l'Institut de coopération Sud-Sud et de développement a été fondé en mai 2016. L'Institut est l'une des institutions qui proposent aux étudiants des pays les moins avancés des programmes de maîtrise et de doctorat sur le développement national.

85. La société civile a continué de contribuer activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les groupes travaillant dans les pays les moins avancés peuvent faire part de leur perspective. Le Forum de la société civile des pays les moins avancés, organisé pendant quatre jours par LDC Watch en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies et en marge de l'examen à mi-parcours, a abouti à la déclaration d'Antalya¹⁷, réaffirmant que les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints sans les pays les moins avancés et soulignant la nécessité de renforcer les synergies et la cohérence entre le

¹⁶ Rapport présenté par le Libéria pour l'examen à mi-parcours.

¹⁷ Disponible à l'adresse www.ldcwatch.org.

Programme d'action et les autres objectifs de développement récemment arrêtés au niveau international.

86. Les milieux universitaires ont continué de participer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Avant l'examen à mi-parcours, LDC IV Monitor, initiative réunissant des groupes de réflexion et des organisations internationales, a établi un rapport sur les progrès accomplis et les mesures prises en ce sens, intitulé *Tracking Progress, Accelerating Transformation: Achieving the Istanbul Programme of Action by 2020*¹⁸. Le rapport, présenté à une manifestation parallèle lors de l'examen à mi-parcours, fait le point des réalisations récentes, des occasions manquées et des principales difficultés des pays les moins avancés. En outre, la moitié des membres du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ont une formation universitaire.

87. Les parlementaires ont organisé une manifestation parallèle lors de l'examen à mi-parcours, pour évaluer la contribution des parlements nationaux à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et étudier les moyens de renforcer encore. Ils ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du Programme d'action et la nécessité de l'inclure aux programmes législatifs nationaux.

88. Le secteur privé montre un intérêt croissant pour le Programme d'action d'Istanbul. En mai 2016, le Bureau du Haut-Représentant a organisé, en coopération avec la World Association of Investment Promotion Agencies, un forum du secteur privé sur les possibilités d'investissement dans les pays les moins avancés. S'y sont rassemblés quelque 300 participants et orateurs des pays les moins avancés, des organismes de promotion de l'investissement, du secteur privé, des institutions financières et des investisseurs. Ils ont souligné qu'il importait de mieux harmoniser et coordonner les politiques de commerce et d'investissement au niveau national et qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs.

89. Le secteur privé était également représenté aux réunions organisées par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies et les gouvernements respectifs. Des réunions régionales des pays les moins avancés sur le financement de l'énergie durable ont été organisées en décembre 2016 en République-Unie de Tanzanie pour l'Afrique et en mars 2017 au Népal pour l'Asie-Pacifique, sur l'accroissement des contributions du secteur privé à l'investissement dans le domaine de l'énergie. Des représentants du secteur privé ont également participé à une réunion régionale multipartite pour les pays les moins avancés d'Afrique, au Sénégal, en février et mars 2017¹⁹.

90. En 2016, le Bureau du Haut Représentant a continué de coordonner l'appui de l'Organisation à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'inventaire destiné à l'intégration du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés²⁰ a été présenté à la réunion de haut niveau tenue lors de l'examen à mi-parcours. En outre, la mise en œuvre du Programme d'action par le système des

¹⁸ Disponible à l'adresse ldc4monitor.org/wp-content/uploads/2016/05/Achieving-the-Istanbul-Programme-of-Action-by-2020.pdf.

¹⁹ Pour plus de détails, voir unohrrls.org/ldcs-meetings-archive/.

²⁰ *Toolkit for Mainstreaming the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries*, disponible à l'adresse <http://unohrrls.org/mainstreamingtheipoa/>.

Nations Unies est examinée aux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.

V. Conclusions et recommandations

91. La mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et notamment l'examen à mi-parcours peuvent concourir à la réalisation des objectifs de développement durable et inversement, en raison des liens et synergies entre eux. Toutefois, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement devront porter une attention accrue aux domaines qui n'étaient pas expressément mentionnés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que le renforcement des capacités de production, l'adaptation aux changements climatiques et les solutions énergétiques durables.

92. Le ralentissement récent de la croissance, les crises humanitaires liées à la famine et la réduction relativement lente de la pauvreté soulignent qu'il faut diversifier la production et les exportations et accroître la productivité agricole. On s'accorde à penser que le renforcement des infrastructures, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de l'énergie, est une condition préalable pour atteindre tous les objectifs de développement durable et qu'il faut donc augmenter rapidement le financement de ces infrastructures, toutes sources confondues. Il faut également renforcer la capacité des gouvernements de concevoir des politiques permettant d'assurer une croissance durable et de ne pas faire de laissés-pour-compte.

93. Les pays les moins avancés restent loin derrière les autres pays en matière de science, de technologie et d'innovation. Le financement et la mise en service de la Banque de technologies doivent donc se faire en 2017, conformément aux objectifs de développement durable, afin d'améliorer la capacité de production et la durabilité et d'accélérer les progrès en matière de santé et d'éducation.

94. Comme l'agriculture continue d'employer la plus grande partie de la population de la plupart des pays les moins avancés, il est essentiel de développer le secteur, qui connaît des difficultés considérables à cause des effets des changements climatiques. Les pays les moins avancés doivent revitaliser l'appui au secteur agricole, notamment par des services de vulgarisation agricole et des liens entre zones urbaines et zones rurales. Dans le même temps, il faut appuyer le développement de variétés d'aliments de base résistantes et à rendement plus élevé dans les pays les moins avancés.

95. La diminution de la part des pays les moins avancés dans l'ensemble des échanges commerciaux est due en partie à la baisse des prix des produits de base et à un ralentissement du commerce mondial. Si ces tendances se maintiennent, ces pays auront de grandes difficultés à atteindre certaines des cibles fixées dans le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. Il faut davantage d'appui aux exportations qu'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. La dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés doit être appliquée et ces pays ont besoin d'aide pour mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges.

96. La détérioration des perspectives économiques de la plupart des pays exportateurs de produits de base souligne que les pays les moins avancés doivent

diversifier leurs produits d'exportation. Il est essentiel de mettre en place des mécanismes pour atténuer et gérer les risques liés aux brusques fluctuations des prix des produits de base. Par exemple, les pays riches en produits de base devraient envisager de créer des fonds souverains ou des fonds de stabilisation pouvant être utilisés en cas de diminution importante des revenus tirés des produits de base. Ils pourraient aussi resserrer les règles budgétaires et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques anticycliques.

97. En ce qui concerne le développement humain, d'importants efforts doivent être faits pour réduire la pauvreté par la création d'emplois. Un élément essentiel est l'infrastructure d'enseignement, notamment de formation professionnelle. Il est essentiel d'avoir accès à des documents de référence, à des installations adéquates et à l'équipement nécessaire, et d'insister davantage sur les qualifications à forte demande. En outre, les politiques éducatives doivent tenir compte des liens entre l'amélioration de la santé et de la nutrition et celle des résultats scolaires.

98. Les effets des changements climatiques se font sentir dans les pays les moins avancés, aggravés par le récent épisode El Niño, comme le montrent la sécheresse qu'ont connue plusieurs des pays les moins avancés en Afrique et les tempêtes tropicales qui ont dévasté certaines régions de Haïti et de Madagascar. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, relever le niveau d'ambition, appuyer davantage l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et rendre cet appui plus accessible aux pays les moins avancés.

99. Davantage d'investissements – publics et privés, internes et externes – doivent aller au renforcement des capacités productives – infrastructure, énergie et développement du secteur privé – afin de permettre la transformation structurelle et de renforcer l'assiette fiscale à long terme.

100. Il faut améliorer l'analyse des effets de la fiscalité dans les pays les moins avancés, notamment les coûts du respect des dispositions fiscales, pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures tout en favorisant la croissance et l'égalité. En outre, l'appui aux réformes fiscales dans ces pays doit être adapté à la situation du pays et viser à en renforcer la prise en main par les pays.

101. Malgré les efforts accrus de certains donateurs, l'objectif du Programme d'action d'Istanbul n'a pas été atteint, ce qui restreint les possibilités pour les pays les moins avancés d'investir dans l'infrastructure et la fourniture de services afin d'améliorer la capacité de production et de réduire la pauvreté. Il faut s'efforcer davantage de consacrer entre 0,15 et 0,2 % du revenu national brut à l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés et cette aide doit être plus prévisible et mieux adaptée aux priorités de ces pays.

102. La communauté internationale doit accroître son appui aux investissements à l'intention des pays de manière coordonnée avec la participation de toutes les parties prenantes, conformément à l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion de l'investissement, notamment en offrant a) une aide financière et technique aux fins de la préparation des projets et de la négociation des contrats, b) un appui consultatif au règlement des différends liés aux investissements, c) l'accès à l'information sur les facilités d'investissements et d) une assurance et des garanties

accrues contre les risques, telles que celles offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

103. Le principe énoncé dans le Programme d'action d'Istanbul – prise en main et direction par les pays – demeure essentiel aux progrès du développement durable dans les pays les moins avancés. À cet égard, la gouvernance est un élément clef, qui porte sur l'amélioration des institutions, la formulation de politiques et stratégies économiques et de développement cohérentes et l'affectation de ressources en fonction des priorités nationales. La capacité statistique des pays les moins avancés doit également être renforcée pour pouvoir concevoir des politiques reposant sur des données factuelles et mieux suivre la mise en œuvre des différents accords.

104. Les progrès récents des pays les moins avancés en vue de la sortie de la catégorie sont encourageants et plusieurs ont exprimé le désir de le faire à l'horizon 2020 ou peu après. À la demande des pays sortant de cette catégorie ou aspirant à le faire, l'appui des Nations Unies, sous la direction du Bureau du Haut Représentant, s'est intensifié ces dernières années. Les activités de fond et programmes opérationnels du Bureau du Haut-Représentant à l'appui des pays en voie de sortir de la catégorie doivent être renforcés face à la demande croissante, étant donné que davantage de pays parmi les moins avancés franchiront le pas dans les années à venir. Il faut des mesures d'appui globales dans les domaines de l'aide publique au développement, du commerce, de l'investissement, de la technologie et de la soutenabilité de la dette pour permettre aux pays sortant de la catégorie de s'engager dans une transition en douceur. La surveillance et le suivi des mesures visant à assurer une transition en douceur doivent être renforcés afin d'en améliorer l'efficacité.

105. Il existe de nombreux exemples encourageants de partenariats mondiaux avec les pays les moins avancés. Néanmoins, pour réaliser pleinement les objectifs primordiaux du Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable, davantage de partenaires de développement devraient aligner leurs stratégies nationales de coopération au développement sur le Programme d'action, notamment en respectant les objectifs d'aide publique au développement qui y sont fixés²¹, ainsi qu'il est rappelé dans la déclaration politique de l'examen à mi-parcours. En outre, il faut continuer de s'employer à assurer une meilleure prévisibilité et une plus grande transparence de l'aide.

106. Il convient d'approfondir et d'intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en les institutionnalisant. La mobilisation de fonds de toutes sources, notamment nouvelles, peut être bénéfique à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

107. Pendant les quatre années restantes de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, toutes les parties prenantes auront un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs d'ensemble. Il faut tenir compte des synergies et complémentarités entre le Programme d'action, le Programme 2030 et d'autres cadres récents, et harmoniser le suivi de ces divers programmes aux niveaux national, régional et mondial.

²¹ L'aide aux pays les moins avancés doit atteindre 0,15 à 0,2 % du revenu national brut des donateurs.